



LUC BELOT

Député de
Maine-et-Loire



Mai 2015

Point d'étape

Continuons la refondation de l'école au service de nos enfants

SOMMAIRE

- ➔ Mon investissement au Conseil Supérieur des Programmes : priorité aux apprentissages
 - ⇒ Les nouveaux programmes de cycles
 - ⇒ Mission numérique pour Luc Belot
 - ⇒ La mobilisation de l'école autour des valeurs de la République
- ➔ Maternelles, collèges : des réformes au service de la réussite de tous
 - ⇒ La réforme du collège : mieux apprendre pour mieux réussir
 - ⇒ Moyens renforcés et nouveaux programmes pour l'école maternelle
- ➔ Sur le territoire
 - ⇒ Réserve parlementaire priorité à l'équipement de nos écoles
 - ⇒ Rythmes scolaires : respectons le rythme des enfants

Priorité à l'école

Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup durant les premières années. **L'école est le lieu des apprentissages fondamentaux** et donc celui où les premiers retards peuvent apparaître.

Depuis 2012, nous avons souhaité **concentrer nos efforts sur l'école et avons mis en place la loi de refondation de l'école de la république** : nouveaux moyens financiers et humains, nouveaux rythmes scolaires, la réforme de l'éducation prioritaire, du collège mais aussi refonte complète des programmes scolaires afin qu'ils correspondent mieux à la réalité d'aujourd'hui...

L'école se transforme, en concertation avec les équipes pédagogiques et les parents ; c'est un processus long, parfois difficile mais qui était devenu indispensable dans la situation que nous connaissons, car **nous ne pouvions pas tolérer que notre école ne donne pas, à tous, les mêmes chances.**

Ce document de synthèse, non exhaustif, a pour objectif de vous présenter les principales mesures que nous avons prises pour améliorer notre système éducatif de façon cohérente.

Notre ambition est grande : refonder notre école pour que chaque année, nous ne retrouvions pas à la sortie du collège, 15% de nos élèves en grande difficulté!

Luc BELOT, Député de Maine-et-Loire
André MARCHAND, Député-suppléant



Mon investissement au Conseil Supérieur des Programmes : priorité aux apprentissages

Le Conseil Supérieur des Programmes a été créé par la loi de refondation de l'École de la République en octobre 2013. **Ce conseil indépendant émet des avis et formule des propositions sur la conception et le contenu des enseignements dispensés aux élèves des écoles, des collèges et des lycées.** Le Conseil Supérieur des Programmes, dont je fais partie, est composé de 18 membres, dont trois députés, trois sénateurs, deux représentants du Conseil économique social et environnemental (Cese) et dix personnalités qualifiées.

Les nouveaux programmes de cycles

La **refonte des programmes**, de la maternelle au lycée, est essentielle et doit garantir la réussite de tous les élèves. La grande innovation pédagogique que le Conseil Supérieur des Programmes a souhaité mettre en avant est la **fin des programmes par année**, jugés trop lourds et contraignants, et la **création de cycles de trois ans**, pendant lesquels les élèves devront **acquérir des compétences** (et non plus des connaissances qui sont trop vite oubliées).

Les points essentiels de ces nouveaux programmes :

➔ **la création de cycles de trois ans** : cela doit permettre de garantir l'acquisition d'un même socle de compétences et de connaissance et de favoriser l'articulation école-collège, en assurant une véritable progressivité des apprentissages : Ecole maternelle / Apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) / Consolidation (CM1, CM2, 6^{ème}) / Approfondissements (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})

➔ **l'accent mis sur les apprentissages fondamentaux** (lire, comprendre, écrire, compter) notamment les langues (français, LV1 dès le CP et LV2 dès la 5^{ème}) et les mathématiques.

➔ **un « socle commun de connaissances, de compétences et de culture »** regroupant cinq grands domaines, une base que devront acquérir les élèves tout au long de leur scolarité.

➔ **des « compétences » à acquérir plus que des connaissances purement encyclopédiques.** Les nouveaux programmes ne proposent quasiment plus de listes de connaissances imposées, mais essentiellement des compétences, comme par exemple « comprendre le verbe : comment il fonctionne, comment il s'écrit ».

➔ **une liberté pédagogique donnée aux enseignants** : les projets de programmes n'entrent pas dans le détail mais fixent des objectifs. Ils laissent aux enseignants le soin d'apprécier ces objectifs et la manière dont ils vont les atteindre en fonction des situations réelles qu'ils rencontrent.

Mission numérique pour Luc Belot

La maîtrise des compétences numériques par tous les élèves est un levier majeur **pour réduire les inégalités** au sein même de l'école et pour **enrichir l'exercice de la citoyenneté des futurs adultes** dans une société toujours plus connectée. La ministre de l'Éducation Nationale, consciente de cette réalité, a confié au Conseil Supérieur des Programmes (CSP), le soin de faire des propositions concrètes afin que soient expérimentés, dès la rentrée prochaine (2015), des cours qui permettront d'apporter aux élèves de Seconde, des **clés de décryptage d'un monde numérique** en évolution constante.

Par ailleurs, le CSP m'a confié la **responsabilité de ce groupe de travail composé d'enseignants et de chercheurs**. Nous avons fait plusieurs déplacements dans des établissements scolaires afin de proposer un apprentissage cohérent, et de cibler, précisément, les moyens que nous devons mettre en place pour que ces enseignements soient efficaces.

La mobilisation de l'école autour des valeurs de la République



*Inauguration de l'arbre de la laïcité
Collège Jacques Prévert
Châteauneuf-sur-Sarthe
avril 2014*

L'enseignement moral et civique fait partie des nouveaux contenus d'enseignement introduits par la loi pour la refondation de l'École de la République en 2013. Les événements de janvier dernier ont rappelé la nécessité d'un tel enseignement, qui participe à l'apprentissage et à la construction d'un mieux-vivre ensemble. Celui-ci **entrera en vigueur à l'école, au collège et au lycée dès la rentrée 2015**, à raison d'une heure hebdomadaire à l'école élémentaire, de 30 minutes hebdomadaires au collège et au lycée.

Afin d'accompagner la mise en place de ce nouvel enseignement, un **grand plan de formation des enseignants** a été lancé : 1 000 enseignants seront formés sur la laïcité et l'enseignement moral et civique, afin de pouvoir répondre, dans chaque département, aux besoins de formation et d'accompagnement de leurs pairs.

Maternelles, collèges : des réformes au service de la réussite de tous

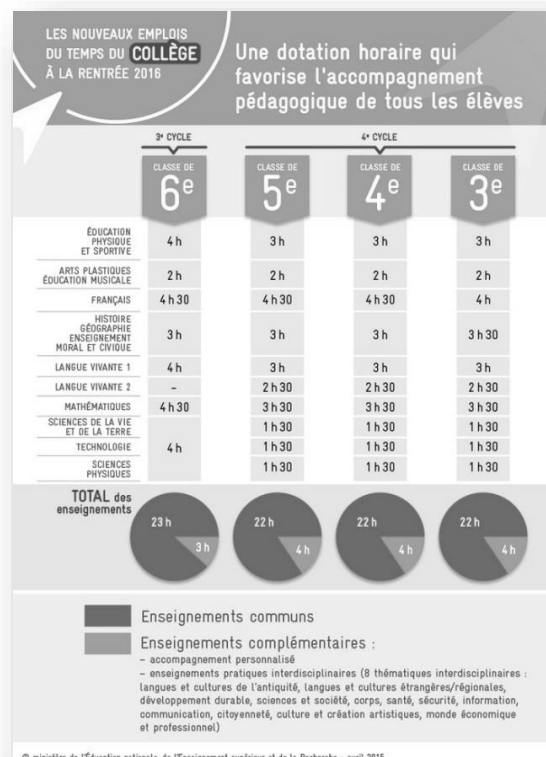
La réforme du collège : mieux apprendre pour mieux réussir



Collège Chevreul, Angers, avril 2015

Depuis quinze ans, le nombre d'élèves en difficulté n'a cessé d'augmenter. À la fin du collège, **25 % des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en français, et 13 % celles qui sont nécessaires en mathématiques.** C'est pourquoi, la réforme s'attache à résoudre point par point les difficultés posées aujourd'hui :

- ➔ **renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux** en combinant des apprentissages théoriques et pratiques, à travers un nouveau socle et des programmes pensés pour garantir la maîtrise du français, des mathématiques et de l'histoire.
- ➔ **tenir compte des spécificités de chaque élève pour** permettre à chacun de réussir, à travers un **accompagnement personnalisé**, en groupes à effectifs réduits, de 3 heures en 6^{ème}, et d'au moins 1h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. 4 000 postes équivalents temps plein seront créés pour répondre à ce besoin.
- ➔ **donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées au monde actuel** : l'apprentissage des langues vivantes est renforcé avec l'enseignement de la LV1 dès le CP et de la LV2 dès la 5^{ème}.



Restaurant scolaire de Pellouailles les vignes, octobre 2014

Moyens renforcés et nouveaux programmes pour l'école maternelle

Des moyens renforcés dès la rentrée 2014 :

- ➔ **La scolarisation des enfants de moins de 3 ans** : c'est un puissant levier pour la réussite des élèves notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés.
- ➔ **Plus de maître que de classe** : l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire favorise le travail collectif et contribue à identifier les besoins des élèves.
- ➔ **Mise en place des nouveaux rythmes scolaires** dans l'ensemble des écoles publiques afin de respecter le rythme biologique de nos enfants.

Dès la rentrée 2015, les élèves de maternelles bénéficieront des **nouveaux programmes** développés par le Conseil Supérieur des Programmes, en concertation avec les équipes éducatives. L'objectif de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre mais également d'aider chaque élève à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences.

Sur le territoire

Réserve parlementaire : priorité à l'équipement de nos écoles

Chaque année, je dispose de **130 000 euros** pour **accompagner les collectivités et associations** sur des projets répondant à des critères prioritaires, pour lesquels j'ai souhaité associer les maires de la circonscription.

Depuis deux ans, cette réserve parlementaire a permis d'**accompagner la mise en place des rythmes scolaires et des temps périscolaires** en offrant la possibilité, aux communes qui le souhaitent, de disposer de **malles pédagogiques**, conçues par des associations d'éducation populaire, et prêtes à l'emploi.

Cette année, nous avons travaillé avec les services de l'éducation nationale, les enseignants, les élus, pour proposer aux collectivités d'**équiper leurs écoles en outils numériques**. En effet, d'après les retours que nous avons, beaucoup d'outils numériques devenaient vieillissants (dans certaines communes rurales, les outils informatiques avaient été mis en place en 2009 dans le cadre du plan « Ecole numérique rurale »).



Cette nouvelle aide permet également de proposer des outils numériques qui permettront de **répondre aux besoins de notre société mais également aux nouveaux programmes** qui ont une approche ambitieuse à ce sujet.

Lycée Saint-Aubin
de la Salle,
Saint-Sylvain
d'Anjou,
mars 2015



Rythmes scolaires : respectons le rythme des enfants

Depuis la dernière rentrée scolaire, toutes les écoles publiques ont appliqué la nouvelle réforme des rythmes scolaires et ont mis en place des activités périscolaires. Ce **long travail a modifié en profondeur l'organisation de nos écoles et a permis d'adapter l'enseignement scolaire aux rythmes biologiques de nos enfants**.

L'Association des Maires de Maine-et-Loire a rendu publique une étude sur cette nouvelle organisation :

➔ la **fréquentation moyenne** des TAP (sur la première période de l'année scolaire 2014-2015) est de **70 % en maternelle et 75 % en école élémentaire**.

➔ le coût moyen des TAP est de **220 euros par élève et par an** (contre un montant estimé de 180 euros au niveau national). Le **fonds d'amorçage de l'Etat est de 50 euros** (90 euros pour les communes les plus en difficulté) par an et par enfant scolarisé. Par ailleurs la **CAF alloue 54 euros** par an et par enfant scolarisé.

➔ les TAP sont **gratuites** dans **40%** des communes.

➔ la **participation** moyenne demandée aux familles est de **70 euros** par an et par enfant.

Source : Association des Maires de Maine-et-Loire - sondage réalisé en décembre 2014 auprès de 176 communes (soit 55% des communes du département)

L'équipe parlementaire à votre disposition



Carole
Fiani

François
Benoit



Clément
Lethielleux



Julie
Haméon



Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 Angers cedex 2 ☎ 02 41 87 95 95
Assemblée nationale - 126 rue de l'université - 75007 PARIS